NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

81 N° 2 1959

En quête de la pauvreté

E. ROCHE (s.j.)

p. 169 - 191

https://www.nrt.be/it/articoli/en-quete-de-la-pauvrete-1906

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

En quête de la pauvreté

I. LES DIFFICULTES ACTUELLES DE LA PAUVRETE

L'Exaltation de la Pauvreté.

Les années, qui ont suivi la fin de la guerre, ont fait surgir, en certains pays [1], un véhément souci d'exalter la Première des Béatitudes, et de la mettre en pratique. Au milieu des ruines, dans la misère des destructions, l'exigence chrétienne de Pauvreté s'est dressée, à nos yeux, plus proche et plus impérative, dans sa redoutable grandeur.

Imposée à tous par l'événement, éclairée, chez les chrétiens, par la lumière évangélique, elle s'est irradiée largement, et, chez plusieurs, elle s'est muée en inquiétude et en appel.

Une littérature abondante s'est attachée à la présenter sous ses différents aspects. Les études doctrinales ne manquent pas [2]. Les romans, historiques ou non, attirent l'attention sur ses différents aspects dans les milieux déshérités ou les pays sous-développés [3]. Depuis les déclarations pressantes de l'Abbé Pierre pour une aide immédiate aux sans-abri jusqu'au désir de secourir les peuples sous-développés, l'intérêt pour les pauvres tient l'opinion en haleine [4].

Parmi tous les essais religieux ou à but apostolique, tentés en France, ces dernières années, il n'en est presque aucun qui ne signale une recherche effective de pauvreté. Des hommes et des femmes, menant une vie religieuse, se sont installés en des maisons d'habitation ordinaires, dans une promiscuité audacieuse, afin de partager davantage la vie des pauvres gens. La recherche d'une pauvreté éprouvante pas-

---

1. Notamment en France.

2. Romano Guardini, *Le Seigneur*, éd. Alsatia, Paris, 1945, t. I : *Propriété chrétienne et Pauvreté*, pp. 316-325. — P. Regamey, *La Pauvreté, introduction nécessaire à la vie chrétienne*, Paris, Aubier, 1941. — Mgr Ancel, *La Pauvreté du prêtre d'après la vie et les écrits du P. Chevrier*, Vitte, 1946. — H. Mogenet, *Difficultés financières et Pauvreté évangélique*, dans *La Vie Spirituelle*, 1948, pp. 254-270. — P. Bigo, *Richesse et Evangile*, dans *Revue de l'Action Populaire*, 96, p. 257 et sv.

3. Des romans comme : *Pleure, ô pays bien aimé*, de Alan Paton, éd. Albin Michel, tr. française, 1950. — Des autobiographies comme Peter Abrahams, *Je ne suis pas un homme libre*, Casterman, Tournai-Paris, 1956, etc.

4. A des degrés différents, bien entendu. Car, pour la plupart de nos contemporains, l'aide aux pays sous-développés est laissée au soin des pouvoirs publics. Lesquels du reste ne s'en désintéressent pas. « A l'heure présente, l'ensemble du monde investit chaque année trois milliards de dollars dans les pays sous-développés... la France verse, à elle seule, le sixième de cette somme ». V. de Couesnongle, *Conscience chrétienne et misère des pays sous-développés*, dans *Economie et Humanisme*, n° 110, p. 109.

sait devant celle des conditions favorables à un recueillement plus complet et à une existence plus « régulière ».

Des laïcs, chargés de famille, ont été soulevés par cette lame de fond. Certains ont quitté des demeures confortables pour aller vivre en des taudis. D'autres, groupés en communautés de foyers, abandonnent, après avoir prévu leur budget de l'année, ce qu'ils considèrent comme superflu dans leurs ressources.

Le primat de la pauvreté s'est avéré si rigoureux qu'il a fait céder le droit à la propriété privée, si âprement défendu dans toutes les constitutions. Des « squatters » ont fait occuper, de leur propre chef, et sans permission d'une autorité quelconque, par des mal logés, les locaux momentanément inutilisés. Et l'opinion publique n'a guère élevé de protestation.

Au contraire tout ce qui se présentait avec les signes de l'aisance, était facilement décrié. Des maisons religieuses ont attiré sur elles des critiques fort acerbes, parce que leurs membres, vivant réunis dans les mêmes locaux, occupaient des espaces très apparents. Cet extérieur imposant était regardé, à tort ou à raison, comme un défi à la première béatitude [5]. A cause de l'impression d'opulence qui se dégage de vastes bâtiments, certaines congrégations ont préféré ne constituer que de petites communautés, afin de ne pas étaler une façade qui pourrait paraître en désaccord avec le premier de leurs vœux.

---

5. Voillaume, *Au cœur des masses*, 2e éd. remaniée, Ed. du Cerf, 1952, p. 178, note 1. Loin de moi la pensée, pour autant, de prendre à mon compte certaines critiques trop faciles, faites aux maisons religieuses, et qui souvent ne tiennent pas compte de la différence des conditions d'existence dans la vie religieuse et chez les laïcs.

Posséder un jardin autour de sa maison apparaît actuellement comme un signe de richesse. Or bien des communautés religieuses possèdent des jardins. Ce qui les classe immédiatement dans les catégories somptueuses. On oublie de rappeler que certaines communautés religieuses vivent, toute l'année, dans ces maisons; et que la plupart des personnes qui les habitent, n'en sortent à peu près pas. Alors que nos contemporains ne sont pas intéressés par la possession d'un jardin, leur auto — les communautés religieuses n'en possèdent guère que pour les besoins de fournitures de la maison — leur permet de circuler à travers le vaste monde. Ce qui est à la fois plus divertissant, mais aussi plus coûteux que de vivre enfermé entre les mêmes murailles. Mais ceux qui se refusent, à longueur d'année, les moyens de transport public ou privé pour leur détente, peuvent chercher autour de leur demeure un espace libre, qui, malgré tout, est loin de représenter la variété de paysage ni la dépense du tourisme ordinaire, avec les sports d'été et d'hiver.

Il n'est pas non plus inutile de remarquer que les plus fervents protagonistes de la pauvreté n'ont souvent aucune gêne à disposer des ressources d'autres personnes ou collectivités : maisons, jardins. Ils ne possèdent pas, mais ils jouissent de la propriété d'autrui. Ce qui, après tout, n'est pas tellement moins avantageux.

Pendant l'occupation, au moment des rationnements, lorsqu'une personne sortait d'un magasin avec une quantité de pommes de terre ou de tomates assez considérable, elle se faisait insulter. L'intelligence des mécontents semblait incapable de se rendre compte que, s'il y avait plus d'aliments dans un panier, c'est qu'il y avait plus de bouches à nourrir.

Certaines des critiques dont nous parlons présentent une mentalité analogue.

Il y aurait beaucoup à dire et à démêler dans ces réactions, que l'on comprend fort bien, à une période de crise aiguë. Les unes partent d'un fonds généreux; d'autres n'ont ni la même limpidité ni la même clairvoyance. Elles tiennent davantage de la poussée sentimentale que d'une réflexion sérieuse. D'autres enfin ne semblent pas exemptes de ressentiment. Mais toutes affirment un net intérêt envers la pauvreté et ceux qui s'y trouvent astreints.

Difficulté de pratiquer actuellement la pauvreté.

Cette constatation est très heureuse. Mener un train de vie qui n'insulte pas les malheureux par un étalage de luxe à côté de leurs misères, participer même à leur dénûment et surtout le soulager, s'inscrit dans la grande tradition du monde chrétien.

Mais ces manières de mettre en œuvre la première béatitude : secours aux miséreux, comportement personnel ou familial modeste, ne risquent-elles pas, dans un avenir qui se rapproche, de perdre leur efficacité, peut-être même leur sens?

Déjà nous remarquions que cet élan vers les pauvres, dans les années qui suivirent la libération, coïncida avec une époque particulièrement éprouvée par les destructions [6]. Actuellement, par contre, les richesses, en Europe occidentale du moins, s'accroissent considérablement. Et tout laisse supposer que cet accroissement ira s'intensifiant [7].

Bien des améliorations certes sont encore à souhaiter, pour que nos compatriotes atteignent le standard de vie auquel ils aspirent. Cependant de notables progrès sont déjà réalisés. L'alimentation s'avère satisfaisante. Les grèves, à but économique, n'éclatent pas en général pour permettre aux ouvriers de s'assurer leur nourriture, mais pour maintenir leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire leur niveau de vie. Or, celui-ci ne comprend pas seulement les besoins élémentaires de l'existence. Il inclut bien d'autres satisfactions. Il est juste de vouloir le garder, mais il faut reconnaître qu'il se situe plus haut que le minimum vital.

---

6. Dans un article sur la pauvreté (*Supplément de la Vie Spirituelle,* 15 mai 1948) Mgr Ancel écrit : « Nous vivons en 1948 : ne l'oublions pas. Et avant de construire, même un collège, une clinique, une maison d'habitation, il faut songer aux sans abri », p. 49. C'est le moment où, depuis 4 ans, les ruines de la guerre se font cruellement sentir. En est-il de même aujourd'hui? Ne garderait-on pas tendance à envisager les problèmes posés par la pauvreté et l'utilisation des ressources comme si nous étions toujours dans les années particulièrement difficiles?

7. Les mesures récentes, qui viennent d'être prises en France sur le plan économique et financier, pourront diminuer momentanément le niveau de vie, et causer de la gêne en des secteurs jusque-là aisés. Mais ces restrictions seront relatives et provisoires. Un travail d'André Bonpierre sur les *Conséquences sociales de l'Evolution démographique et économique d'ici 1965* déclare : « Des études faites sur les perspectives de l'Economie française en 1965, il ressort qu'à cette date le pouvoir d'achat des ménages a de fortes chances d'être de 50 % à 60 % supérieur à celui de 1954 ». — *Responsables* (Echo de l'Union sociale d'Ingénieurs catholiques, Cadres et Chefs d'entreprises), déc. 1958, p. 22.

Le nombre d'autos s'accroît en des proportions dangereuses pour la circulation. La classe de chemin de fer, la plus pauvre, comporte fauteuils, amortissement du bruit, commodités diverses, qui rendent le trajet fort tolérable. Qu'on songe à un voyage en paquebot à travers l'Atlantique. Les agréments d'une station climatique avec cinéma, concerts, sports, radio, bibliothèque, air climatisé, sont gratuitement à la disposition de la dernière catégorie de voyageurs, durant toute la traversée. Chercher des conditions de voyage plus modestes serait difficile et reviendrait sans doute beaucoup plus cher. Les pauvres se trouvent condamnés au confort et à l'aisance.

On trouve sans doute des familles qui, à chaque fin de mois, parviennent péniblement à payer le boulanger ou le boucher. Mais les restrictions qui en découlent sont-elles dues à un salaire insuffisant ou à un manque de prévoyance? N'a-t-on pas dépensé à des agréments, qui pouvaient attendre, ce qui devait d'abord assurer l'essentiel? Une voiture, un appareil de télévision sont des acquisitions parfaitement désirables. Mais elles devraient passer après des nécessités plus impérieuses, telles, par exemple, que l'alimentation.

Il existe des passes difficiles. Le chômage peut apparaître. Mais il est accidentel. Et des mesures sont prises pour soutenir ceux qui ne peuvent pas normalement assurer leur subsistance [8].

*
* *

Ces considérations n'ont nullement pour but d'insinuer que la misère a disparu de notre monde, encore moins que les malheureux le sont par leur faute. Elles désirent montrer seulement que le problème de la pauvreté matérielle se pose en termes nouveaux.

Les revendications légitimes des déshérités ne portent plus sur les ressources indispensables à la vie, du moins en France. Il s'inaugure sous nos yeux un niveau général d'existence qui ne justifie guère le qualificatif de « pauvre », au sens que ce mot garde jusqu'à présent [9].

Contre cette affirmation on pourrait objecter qu'il continue pourtant d'exister, même dans les pays où le niveau de vie est le plus élevé, comme aux Etats-Unis ou au Canada, une mentalité revendicatrice ouvrière, souffrant d'un complexe d'infériorité. Ceci est parfaitement

8. Est à part le cas d'individus dont les capacités ou la situation sont trop inférieures, et qui brusquement parachutés dans un pays arrivent difficilement à s'intégrer dans le rouage de ses institutions. C'est ce qui arriva en France pour les nord-africains, et à New-York, pour les porto-ricains. Un filtrage cohérent aurait pu éviter une irruption massive d'hommes trop nombreux, dénués de ressources et de vrais moyens de travail.

9. Il subsiste des misères; mais elles s'atténuent. On peut prévoir le temps où les situations les plus précaires, chez nous, paraîtront enviables, comparées à celles d'autrefois.

exact. Mais il faut rechercher les motifs de ce complexe. Le salaire n'est pas seul en cause, puisque, dans les pays cités, la paye d'un ouvrier atteint facilement soixante dollars par semaine. C'est sur le plan de la culture que l'ouvrier aujourd'hui ressent le plus péniblement son infériorisation. Un enseignant, mal payé, n'a pas le complexe d'infériorité, tandis qu'un ouvrier à gros salaire le garde. Même mieux rétribué, il se sentira amoindri devant les hommes, plus démunis en argent, mais qui possèdent, de par leur savoir ou leur profession, une connaissance et un maniement des hommes et des choses, leur épargnant l'impression douloureuse d'une frustration. Il y a bien d'autres richesses que matérielles [10].

*
* *

Les ressources augmentant, le niveau de vie s'élevant, les moyens d'entrer dans une ambiance de pauvreté, signalés plus haut, peuvent, avec les progrès économiques et sociaux, devenir caducs.

En outre, au fur et à mesure de l'amélioration des conditions d'existence, les situations misérables disparaissent.

L'homme n'a plus besoin des secours matériels de ses semblables plus fortunés pour vivre. Il « gagne sa vie », grâce à son travail. Le prix, qu'il en reçoit, est normalement suffisant, du moins pour les besoins essentiels. Et si quelqu'accident ou la vieillesse le mettent en difficulté, la sécurité sociale viendra immédiatement à son aide.

Si bien que certaines formes d'assistance, pourtant plus que millénaires, comme l'aumône, sont écartées aujourd'hui par les conditions économiques et par les mœurs. Les maintenir quand même ne répondrait plus au but qu'elles poursuivaient. Au lieu d'aider le prochain, elles l'enfonceraient plutôt dans sa paresse; elles entretiendraient des vices au lieu d'éloigner la misère. Dans telle ville, où la mendicité constituait une des principales industries, les pouvoirs publics l'avaient interdite. Certaines excellentes personnes, voire religieuses, continuaient à distribuer des secours aux oisifs volontaires, qui les sollicitaient. Le résultat était pitoyable.

De nos jours, et sauf exception, vivre d'aumônes n'est pas une recommandation. Nos contemporains n'y ont recours pour eux-mêmes qu'à la dernière extrémité; car si ce procédé leur paraissait normal, il y aurait chez eux un manque élémentaire de dignité. Le mendiant aujourd'hui est souvent une épave.

Il en va tout autrement du prolétaire. Celui-ci est l'homme infériorisé, qui n'est pas arrivé à un véritable épanouissement humain,

10. E. Roche, *Le Mendiant de Dieu*, dans *La Vie Spirituelle*, nov. 1954, p. 355.

l'homme à la merci de toutes les vicissitudes. La raison de cette infériorisation est imputée, moins à la personne, qu'à la situation. Le prolétaire est l'homme qui travaille et rend service, mais dont la rémunération est insuffisante pour le faire vivre normalement. Voilà pourquoi il attire facilement la sympathie.

Le mendiant, au contraire, est l'homme qui tire ses ressources de l'aumône; s'il ne travaille pas, c'est ordinairement [11] par incapacité ou par paresse : il ne se rend pas utile. Dans une société comme la nôtre, où le travail est profondément estimé, et où on juge que chacun doit vivre en travaillant [12], l'aumône ne peut être qu'un geste exceptionnel.

Il se trouve certes des malheureux qui sont les victimes de concours de circonstances. Alors l'utilité de l'aumône joue à plein. C'est ce que nous voyons lorsqu'un cataclysme dévaste une région. Mais l'aumône n'est pas, pour un individu, un moyen ordinaire de subsistance. Et ceux qui y recourent, sauf dans les difficultés extrêmes, sont en général déficients. Les aider fait sans doute participer à la première béatitude. Mais il est des moyens plus efficaces de rendre service au prochain.

L'aumône était jusqu'à présent l'expression sociale de la pauvreté. La demander était le moyen de subvenir à ses besoins. La donner était, pour les mieux pourvus, une manière d'association avec la pauvreté, par la communication de leurs biens aux miséreux. Aujourd'hui son utilité est, en maintes circonstances, contestable.

La Pauvreté est-elle liée aux modalités du passé?

Avec l'accroissement des ressources et l'inefficacité des anciens moyens de faire participer à la pauvreté, la première béatitude ne va-t-elle pas devenir d'une pratique malaisée? Ne resterait-elle pas liée au passé ou aux groupes humains non encore suffisamment avancés en civilisation? La pauvreté, dans ce cas, apparaît solidaire des modalités d'autrefois. Elle se perd dans la mesure où celles-ci disparaissent.

D'où cet effort pour maintenir artificiellement les vestiges d'une époque révolue, et garder un reste de corps à l'esprit de pauvreté [13].

D'excellents chrétiens, et spécialement dans les congrégations religieuses, où la pauvreté est intégrée dans l'existence habituelle, ont

11. Il n'est évidemment pas question ici de l'incapacité due à l'infirmité ou à la maladie.

12. « Si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas manger non plus » (*II Thess.*, III, 10).

13. Les personnes qui continuent à aider de leurs aumônes d'invétérés paresseux, parce qu'autrefois l'aumône était le moyen normal de venir en aide aux malheureux, semblent obéir à une pareille préoccupation : maintenir les anciens comportements.

semblé désemparés par un standard de vie, inconnu jusque-là, et qui supprime fatigue et incommodités. Certaines innovations, heureuses pourtant, ont été délibérément écartées, afin de retenir, tant bien que mal, quelques reliques de l'inconfort ancien : l'eau courante, par exemple, n'existera qu'en certains endroits. On conservera ainsi, au milieu d'un équipement moderne, une survivance des gênes de jadis. Ces vestiges appauvrissent le décor de l'existence et manifestent chez des personnes vouées à la pauvreté, leur désir de ne pas l'oublier. Dans la période de transition que nous vivons, l'absence de moyens évolués signale souvent la pénurie de ressources [14].

On comprend que des congrégations religieuses qui se sont consacrées à Dieu et à l'Eglise dans la pauvreté, tiennent, pour elles-mêmes et pour les autres, à témoigner visiblement de cette intention. Le témoignage peut paraître maladroit. Il n'en est pas moins un témoignage accessible aux mentalités actuelles. Mais ces manières sentent malgré tout leur archaïsme. Elles se présentent comme un organe témoin de ce qui exista jadis. Le heurt est d'autant plus fort que, par ailleurs, même les personnes les plus attachées à la pauvreté ne peuvent pas éviter d'utiliser des appareils très modernes et de prix élevés : avion, téléphone, organisations de bureaux et secrétariats. Un contraste, cocasse quelquefois, entre deux stades si différents de développement, fait qu'on a parfois l'impression de « jouer à la pauvreté », plutôt que d'être véritablement soumis à ses nécessités.

Un effort de pauvreté, qui se marque par un coup de frein gratuit donné à l'amélioration des conditions d'existence, la crainte de lâcher des procédés pourtant dépassés, le maintien artificiel d'antiques habitudes peuvent trouver une justification chez des personnes faisant officiellement profession de pauvreté. Mais pour l'ensemble de nos contemporains, soucieux de l'Evangile, le résultat de pareilles méthodes serait discutable et manquerait d'authenticité. Il ne peut donc fournir une ligne de recherche à qui veut pratiquer, à notre époque, la première béatitude.

Pour pratiquer la pauvreté, faut-il vivre comme les plus pauvres?

Trouvera-t-on une orientation valable dans le souci de vivre comme les plus pauvres? Que certains chrétiens, par état de vie ou par vocation personnelle, se vouent à une existence de dénûment, rien de plus

14. Les religieux peuvent avoir des motifs de maintenir occasionnellement des formes anciennes de pauvreté.
Leur fonction est de rappeler dans l'Eglise les valeurs chrétiennes, parmi lesquelles la pauvreté. On comprend qu'il puisse y avoir lieu parfois à ne pas utiliser immédiatement une amélioration matérielle ou à refuser momentanément certains avantages matériels, marquant ainsi de façon spectaculaire leur détachement des biens terrestres.

traditionnel dans l'histoire de l'Eglise. Les initiatives en ce genre sont légion. Plusieurs congrégations, nées récemment, semblent vouloir s'y consacrer. Non seulement des congrégations, mais des laïcs ouvriers ont préféré rester volontairement dans une situation matériellement et financièrement très diminuée, afin de permettre à leurs compagnons de sortir de leur misère et de s'élever à un degré supérieur de culture et de civilisation. Refusant le niveau de vie qu'ils auraient dû normalement obtenir pour eux, et, chose plus grave, pour leurs enfants, ils se sacrifiaient à la promotion ouvrière. Geste héroïque qui ne peut être accompli ordinairement, mais qui se justifie lorsqu'un groupe d'hommes, — dans le cas : la classe ouvrière — en a besoin pour accéder plus tôt à une plénitude qui, sans eux, ne serait atteinte que tardivement. Geste qui demeure le fait de vocations exceptionnelles mais ne peut être le chemin proposé à l'ensemble des chrétiens. Car se maintenir en des conditions matériellement et culturellement inférieures d'existence risquerait de se révéler déplorable, non seulement pour ceux qui s'y astreindraient, mais aussi pour la communauté, au profit de laquelle ils doivent faire fructifier leurs talents (*I Cor.*, XII, 7). Et l'amélioration générale, matérielle et culturelle, de la vie tendra à rendre ce dévouement, sinon inutile, — car un acte héroïque est toujours au moins un appel à la grandeur morale, — mais de moins en moins exigé par le besoin du prochain.

Vivre avec les plus dépourvus, au milieu d'eux et comme eux, est certes un moyen de pratiquer la première béatitude. Mais il n'est pas le seul. Et beaucoup de ceux qui se sont occupés des plus déshérités n'ont pas négligé d'utiliser les ressources matérielles, intellectuelles, sociales [15] qui leur permettaient de porter secours aux infortunés. Il faut disposer de biens matériels pour les mettre à la disposition des autres. En accueillant ou en recueillant des richesses qui seront utilisées pour les pauvres, on participe encore à la première béatitude.

On ne peut revenir en arrière.

Ce n'est pas en essayant de revenir vers les gestes du passé ni en s'orientant vers les hommes les plus malheureux [16], que les chrétiens d'aujourd'hui réussiront à trouver la voie qui, pour eux, conduit normalement à la première béatitude. Le très rapide examen, que nous

15. Rester à un niveau inférieur, afin d'être plus près des pauvres n'est pas une entreprise facile. Les premiers disciples de saint François d'Assise devaient vivre dans un complet dénûment, non seulement des biens matériels, mais même du savoir. Aucune possession, aucune étude n'était tolérée. Très tôt cependant, il fallut habiter des couvents et acquérir une culture dont saint Bonaventure a découvert l'amplitude et la profondeur.

16. Je ne veux pas dire pour autant que les hommes qui se dévouent aux plus miséreux de leurs semblables ne font pas œuvre éminemment utile. Les compagnons d'Emmaüs rendent d'immenses services. C'est là une spécialisation de la charité. **Mais cette voie n'est pas celle de l'ensemble des chrétiens.**

venons d'esquisser, montre l'inanité du retour en arrière, du maintien artificiel de formes antiques de pauvreté, et des applications limitées que le souci des pauvres entraîne. S'attacher à certaines modalités du passé ou s'arrêter aux miséreux, semble laisser de côté la pratique de la pauvreté dans le travail grandiose de la construction d'un monde nouveau et de l'accès de l'humanité à un stade, au moins économiquement, supérieur. D'autre part, négliger les améliorations actuelles, vivre en des conditions anachroniques, sous prétexte de pauvreté, serait se condamner à entraver le progrès matériel humain, au lieu de l'accélérer.

Pauvreté et conditions nouvelles d'existence.

On est tenté parfois de ne voir dans les nouvelles conditions d'existence qu'une facilité plus grande de vie et l'absence d'efforts pénibles. Avant tout, elles sont un moyen d'élever l'homme sur le plan matériel et intellectuel [17] et de faire rendre à la vie incomparablement plus qu'autrefois.

Les améliorations dont nous profitons sont loin de se ramener à un simple luxe permettant un faste plus grand et un amollissement plus complet, en des délices plus larges. Ces améliorations favorisent l'action. Un bureau climatisé n'est pas seulement un lieu où la température est plus clémente. Il permet de travailler au plus fort de l'été, avec le plein emploi de ses moyens, au lieu d'en être en partie privé par une chaleur écrasante. La vente à crédit ne favorise pas simplement la satisfaction immédiate de ses fantaisies. Elle permet aussi de se procurer de suite l'objet utile : auto, machine à laver, cuisinière électrique, frigidaire qui amène à faire face aux situations multiples et à résoudre des problèmes de transport et d'alimentation qui, sans eux, resteraient en suspens. Des hommes mieux nourris, mieux équipés peuvent améliorer le monde plus vite et atteindre des résultats supérieurs pour le plus grand bien de l'humanité. Or ces avantages sont trop considérables pour qu'on puisse les laisser de côté ou s'exposer à les réduire.

Réductions, restrictions, nous y pensons spontanément quand nous parlons « pauvreté ». Mais allons-nous, par le fait même, dans le sens évangélique? Le renoncement n'est jamais représenté dans l'Evangile comme un but ni comme une restriction gratuite. Il est le moyen d'accroître la vie : « Tout sarment qui porte du fruit, mon Père l'émonde, pour qu'il en porte encore plus » (*Jean*, XV, 2). A Pierre qui lui demande ce que les Apôtres obtiendront en retour pour avoir tout quitté, Jésus leur dit : « Vous recevrez le centuple » (*Mc*, X, 10).

17. Pas nécessairement sur le plan religieux et moral.

S'il faut « se renoncer », c'est pour « suivre le Christ ». Et nous savons la plénitude que ces mots recouvrent.

Réductions, restrictions ont un sens et peuvent constituer un acte de charité dans un monde aux ressources rares. Dans la mesure où quelqu'un se restreint, il permet aux autres d'obtenir une part plus ample des biens mesurés qui restent à partager. En même temps, il éclabousse moins, par ses richesses, l'indigence de ceux qu'il côtoie.

Ceci est vrai dans un univers où les richesses se comptent. Mais cela ne vaut pas dans un univers illimité [18], c'est-à-dire dont on peut tirer des ressources incalculables. Dans un univers limité, celui qui se contente d'une auto, au lieu d'en prendre trois, permet à d'autres l'acquisition des deux autos laissées sur le marché. Ce qui deviendrait impossible si le premier prenait trois autos. Mais quand le nombre des autos est illimité, il n'y a aucun motif de ne pas en acheter trois [19]. Au cours d'un repas, ne pas prendre plus que sa portion est un acte de justice, si les portions sont comptées. Mais quand l'abondance est telle que chacun peut se servir à son gré, justice ni injustice n'existent à prendre ce qu'on désire.

Or, nous sortons d'un monde limité et nous entrons dans un autre, qui semble pouvoir produire en quantités illimitées. Et certains pays qui tiennent la tête du progrès matériel, semblent parvenus à ce stade [20].

Jusqu'à présent la pratique de la pauvreté comportait un aspect indispensable de « privation » qui tend de plus en plus à disparaître.

Dira-t-on que si on abandonne les privations, qui imposaient l'austérité, on perdra le sens de l'effort, l'existence risquant alors de s'assoupir dans la facilité? Ce serait une erreur. Les efforts qui n'existent plus sur le plan de la « pauvreté-privation » sont reportés sur d'autres, sur celui du travail en particulier. Le rythme du travail est aujourd'hui plus rapide et demande souvent plus de tension d'esprit. Un mécanicien de locomotive, un chauffeur de poids lourd ou d'autobus, un pilote d'avion exécutent une besogne plus difficile que le postillon ou le charretier d'autrefois. Le travail intellectuel, l'enseignement requièrent un souci de se mettre à jour, de varier les cours, qui n'était pas aussi nécessaire jadis. L'enfant qui, à la campagne, gardait, durant l'après-midi, la chèvre de la famille, éprouvait sans doute certains effets de la pauvreté. Aujourd'hui, pour se rendre en classe, il prend le car ou le train; il voyage par n'importe quel temps,

18. J. Fourastié et A. Laleuf, *Révolution à l'ouest*, P.U.F., passim, surtout p. 52.

19. Réductions, restrictions restent toujours valables sur un plan d'ascétisme. L'homme qui veut rester maître de soi fera bien de ne pas s'accorder tout ce qu'il désire, et de s'imposer des restrictions gratuites. Ces restrictions volontaires, et nullement exigées par la nécessité ou le devoir, l'aideront à résister à ses impulsions. Mais nous ne sommes plus alors sur le plan de la pauvreté.

20. Par exemple les Etats-Unis et le Canada.

suivant un horaire qui l'oblige à attendre dans le froid en hiver et sous le soleil en été. La peine physique et intellectuelle, qui lui est demandée n'est pas moindre que celle fournie par les petits bergers d'antan. Dans notre civilisation les efforts ont changé de forme. Ils ne sont nécessairement ni moins nombreux ni moins rudes.

La première béatitude, c'est trop évident, n'est pas liée à un niveau de vie, à certaines situations sociales. Parmi ces dernières, il en est qui peuvent la favoriser ou la rendre moins accessible. Mais ces situations sociales sont seulement relatives; elles sont celles des moins bien pourvus du moment. Ce plus et ce moins ne sont pas fixés une fois pour toutes. Ils dépendent de tout le contexte de civilisation.

II. LA PAUVRETE, VERTU EVANGELIQUE

La Pauvreté dans l'Evangile.

Dans l'Evangile, la Pauvreté ne se présente pas comme l'Absolu. Elle n'est pas davantage un idéal qui se suffit à lui-même. Elle n'est ni le sommet ni le résumé de l'enseignement du Maître. A elle seule ne se ramène pas La Bonne Nouvelle, comme par exemple à la Charité [21].

Jésus présente la vie chrétienne parfaite, non comme la pratique de la pauvreté, mais comme une marche à sa suite. « Suis-moi » [22], telle est la manière dont Il formule ordinairement la plus haute et la plus entière sainteté. L'essentiel est de suivre le Christ, c'est-à-dire L'imiter, vivre, si l'on pourrait dire « à la Christ », dans la situation où Dieu nous place. C'est répondre à l'appel que le Christ nous adresse [23], c'est réaliser notre vocation personnelle, celle que Dieu nous donne dans le déroulement du fil des jours, et que nous découvrirons seulement dans son ensemble de l'autre côté du monde [24].

La pauvreté, c'est, au premier chef, le détachement effectif ou spirituel des biens matériels, l'absence d'entrave qui arrête la marche, et l'esprit qui en découle, esprit d'indépendance par rapport aux richesses, de soumission et de confiance totale en Dieu.

Elle est une condition de vie chrétienne, qui réside d'abord dans

21. *Mt.*, XXII, 37-40. Cfr *Rom.*, XIII, 8-10; *I Joh.*, IV, 7.

22. *Mt.*, VIII, 22; XIX, 21. *Luc*, V, 27; XVIII, 22. *Mc*, II, 14; X, 21. *Jean*, XXI, 22.

23. Les manières dont cet appel nous est adressé varient à l'infini, depuis la vocation miraculeuse de S. Paul jusqu'aux besoins de nos frères, en passant par les motions de la grâce, les rencontres inopinées et tous les multiples modes par lesquels Dieu nous fait parvenir ses invites.

24. Il est trop évident que cette vocation personnelle se réalise dans une communauté; mais tous les efforts de la communauté ne remplacent pas l'adhésion personnelle à un appel de Dieu (quelle que soit la forme de cet appel), en quoi consiste essentiellement la vocation.

une attitude, une disposition générale devant la vie, avant de porter sur telle application. S. Luc l'exprime sous une forme plutôt sociale : « Heureux les pauvres » ; S. Matthieu sous un angle plus intérieur et en même temps plus vaste : « Heureux ceux qui ont une âme de pauvre ». « Et cette dernière expression est plus proche du donné primitif [25]. Aucun état sociologique n'est canonisé ; aucun en tant que tel, n'est mis en relation directe avec le Royaume. Seule, une « situation spirituelle peut accueillir un don spirituel... c'est cette ouverture à Dieu qu'on appelle la Pauvreté spirituelle ».

La plus évangélique pauvreté ne réside pas dans la plus totale absence des biens de ce monde. Ce n'est pas celui qui est le plus dénué qui est nécessairement le plus parfait. Sinon Jean-Baptiste aurait été au-dessus de Jésus. Il n'y a pas, dans l'évangile, d'exemple de pauvreté aussi rigoureux que le sien. Jésus et ses contemporains en ont été frappés. L'Evangile parle souvent des repas de Jésus, mais, sauf pour la Pâque, Il n'est jamais fait mention des plats servis. Le menu du Baptiste, au contraire, nous a été transmis : sauterelles et miel sauvage. Des vêtements de Jésus, on ne signale que sa tunique, au moment où les soldats la tirent au sort. Le vestiaire de Jean nous est détaillé : « Jean était vêtu de poils de chameau et se ceignait les reins d'un pagne de peau ». Jésus ajoutera : « Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant. »

Jésus n'a pas vécu dans la misère. D'après les évangiles, sa vie était assurée ; des femmes aisées, qui lui étaient attachées, s'en chargeaient (*Lc*, VIII, 1-3). Il est dit aussi que le petit groupe avait une bourse commune, administrée par Judas Iscariote (*Jean*, XII, 6). Il y avait donc des moyens, qui permettaient de satisfaire aux besoins courants, d'acheter de la nourriture, de faire des aumônes (*Jean*, XIII, 29) [26].

Il n'est pas déconseillé, certes, d'imiter la pauvreté du Baptiste. Mais ce n'est pas elle qui est la norme de la pauvreté chrétienne. Elle en est un témoignage sublime ; mais elle n'en est pas le seul. « Ce qu'il y a d'unique dans le Christ, écrit Guardini, ce n'est pas qu'il renonce aux trésors du monde..., c'est qu'Il est libre. Une liberté parfaite, claire, se suffisant à elle-même. Voilà la vraie grandeur de Jésus [27]. » Voilà aussi la perfection de la première béatitude.

25. A. Gelin considère l'énoncé de *Mt.* : « Bienheureux ceux qui ont une âme de pauvre », plus proche du donné primitif que celui de *Luc* : « Heureux les pauvres... Malheur à vous, riches », malgré qu'il ait « accentué la spiritualisation des thèmes de pauvreté, de faim et de soif par l'adjonction des gloses » (*Les Pauvres de Yahvé*, Coll. « Témoins de Dieu » ; Ed. du Cerf, pp. 144-145).

26. Même réflexion pour S. Paul : « Il a manié de grosses sommes d'argent : un budget missionnaire existait, entretenu par les églises (*II Cor.*, XI, 8-9) ; la collecte pour les « saints » de Jérusalem occupa Paul plusieurs années ; il put offrir à Philémon de le dédommager des torts causés par un esclave fugitif (*Phil.*, I, 19), payer au Temple de Jérusalem les frais du sacrifice de quatre judéo-chrétiens (*Act.*, XXI, 23-24), louer une maison à Rome (*Act.*, XXVIII, 30) ». A. Gelin, *Les Pauvres de Yahvé*, p. 140-141.

27. Romano Guardini, *Le Seigneur*, trad. Lorson, I, Alsatia, 1945, p. 318. — A rapprocher : Voillaume, *op. cit.*, pp. 297-298.

C'est aussi en vue de cette liberté spirituelle que des chrétiens, dans la vie religieuse ou ailleurs, prennent l'engagement de pratiquer la pauvreté. Le P. Voillaume qu'on ne soupçonnera pas de complaisance pour le confort matériel et qui signale hardiment ce qui, du point de vue de la pauvreté, peut étonner et même choquer dans certaines maisons religieuses, écrit : « La vertu de pauvreté doit nous établir et nous garder dans un détachement et une liberté souveraine à l'égard de toutes choses... et il s'agit... aussi bien de l'argent... que des biens spirituels, de nos connaissances intellectuelles... Il s'agit là de la pauvreté d'esprit, sans laquelle il est impossible d'entrer définitivement dans le royaume de Dieu ». « Le vœu (de pauvreté) a pour but de faire acquérir une vertu intérieure, d'établir le cœur dans une liberté totale : il ne définit ni ne réglemente par lui-même l'usage des choses, c'est-à-dire le degré de pauvreté matérielle effective [28] ». On pourrait multiplier les citations. Nous nous en tiendrons à celle d'un homme particulièrement représentatif de la manière dont nos contemporains sont sensibilisés à la « pauvreté » et dans la famille spirituelle duquel la pauvreté se manifeste ostensiblement. La « pauvreté », dans la vie religieuse, pas plus que dans l'Evangile, ne signifie standard de vie le plus bas.

Car ce standard de vie le plus bas ne serait possible, et encore très approximativement, que pour un individu, vivant à la manière de Diogène. Les nécessités de la vie en commun exigent un minimum de ressources [29]. Et ce minimum peut monter assez haut.

La Première Béatitude doit être applicable à toute civilisation.

Parole de l'Evangile, condition de libération spirituelle, la pauvreté est, avant tout, d'ordre surnaturel, religieux. Elle n'est pas déterminée par les conditions sociales. Elle doit être applicable à tout état de civilisation.

La pauvreté évangélique est une manière de prendre la vie, de s'y comporter en toutes circonstances. Si elle prend appui sur le détachement effectif, elle ne s'y limite pas.

Notre civilisation, où les biens abondent de plus en plus, liquide certaines formes de pauvreté du passé. Dans l'enrichissement général qui déferle sur le monde, voyons-nous émerger de nouveaux points d'application de la première béatitude?

---

28. R. Voillaume, *Au cœur des masses,* pp. 293-295. — R. Guardini, *Le Seigneur,* t. I, p. 318.
29. *Le Mendiant de Dieu,* p. 358 et sv.

III. FORMES NOUVELLES DE LA PAUVRETE

Les anciennes formes de pauvreté ne sont pas actuellement éliminées.

Remarquons d'abord que les anciennes formes de pauvreté et surtout d'aide aux pauvres ne sont pas pour autant éliminées. Si elles tendent à ne plus être le moyen ordinaire de secours, elles demeurent valables, à notre période de transition, et pour les événements imprévisibles.

C'est le cas de l'aumône par exemple. Il fut particulièrement utile, dans ces dernières années, d'aider les vieillards qui ne bénéficiaient pas encore de mesures les mettant à l'abri de l'indigence. Les arbres de Noël et autres attractions inventées pour leur procurer des ressources étaient des remèdes parfaitement efficaces.

Dans les catastrophes qui ruinent brusquement une contrée : raz de marée, tremblements de terre, incendies, l'aumône en denrées, vêtements, sera l'aide normale à apporter immédiatement aux sinistrés.

L'Eglise et le monde auront toujours besoin de vies vouées à la pauvreté, à une pauvreté qui n'est pas le fait de la nécessité, mais un état librement choisi. Gardée ainsi de façon volontaire et ostensible, elle maintient vivantes, parmi les chrétiens, les principales recommandations de l'Evangile [30].

Nouveauté de certaines applications de la première béatitude.

En plus des modes anciens de la pauvreté qui continuent, d'autres se présentent que nous n'avons pas encore l'habitude de considérer sous cet angle.

Il est à remarquer que, depuis le siècle dernier, l'amour des pauvres s'est singulièrement élargi. Et non seulement il s'est étendu; mais il a changé de visage. Autrefois, facilement limité aux individus miséreux de son voisinage ou de ses rencontres, il s'est depuis intéressé aux catégories d'hommes, voisins ou lointains, socialement infortunés. L'intérêt pour le pauvre isolé qui demande l'aumône a été remplacé par le souci de l'élévation du standard de vie de l'ouvrier et la promotion ouvrière. Aujourd'hui, cet intérêt demeure; mais il déborde la situation nationale pour s'étendre jusqu'aux pays sous-développés.

Cet élargissement de nos vues et de nos responsabilités déplace l'a-

30. Une Trappe, par exemple, gardera toujours sa haute valeur de témoignage, en n'importe quelle civilisation. Le pays le moins pauvre, les Etats-Unis, est celui où de tels monastères se développent avec une étonnante vigueur.

mour du pauvre du stade individuel au plan social et mondial. Du prochain, notre voisin immédiat, nous passons aux classes sociales les plus démunies, et de là aux peuples étrangers.

Mais aussi la manière d'aider et les classes sociales et les pays sous-développés ne ressortit plus de la seule bonne volonté ni de la générosité de chaque individu. L'individu, quelles que soient ses ressources et sa magnanimité, ne peut apporter une aide efficace aux groupes humains déshérités ou aux peuples sous-alimentés.

Ce n'est pas sur le plan du secours individuel, que l'on pourra faire œuvre utile. C'est dans un autre domaine qu'il faudra poursuivre son effort : sur le plan des institutions.

La médiation des institutions.

Au lieu de rapports directs de semblable à semblable, force nous est de passer par la médiation des institutions. C'est pour la plupart des hommes, et tout spécialement pour le Français moyen, une révolution dans son esprit. Révolution qu'il n'arrive pas toujours à opérer, et qui lui fait reléguer dans le domaine de l'abstrait et du non-humain ce qui dépasse l'ordre des relations interindividuelles [31].

Pour s'en rendre compte, il n'est que de consulter le vocabulaire actuel. « Humain » signifie : ce qui est à la taille de l'individu, ce qui est immédiatement accessible aux prises directes de l'individu. On appellera « relations humaines » celles par lesquelles un individu peut être connu par d'autres individus sous ses différents aspects, non seulement avec son originalité personnelle, c'est-à-dire les caractères saillants de personnalité, mais avec ses particularités, ses sautes d'humeur, son impressionnabilité [32]. « Entreprise à taille humaine » signifie que chaque individu peut y connaître tous les autres individus personnellement. « Rapports humains » dans l'entreprise indique ceux que peuvent avoir entre eux les individus, en dehors des relations administratives ou techniques. Si ces rapports interindividuels n'existent pas, on dira facilement que l'ouvrier, le travailleur est considéré comme une machine, un robot, une pièce de l'outillage. Ce qui n'est pas relation d'individu à individu ne semble pas mériter l'adjectif humain.

Mais il faudrait se demander s'il est juste de réserver le mot « humain » aux seuls rapports interindividuels. Pourquoi les institutions qui unissent les hommes entre eux ne seraient-elles pas regardées

31. Au cours de la messe annuelle de « Pax Christi » (19 mai 1958) le card. Feltin déclarait à N.-D. de Paris : « que chacun comprenne que son devoir de charité ne se limite pas à quelque assistance matérielle et individuelle, mais qu'il va beaucoup plus loin. Il réclame que chacun accomplisse son devoir familial, social et civique en pleine conscience, sans peur des responsabilités, soucieux de participer à la construction de la Cité, et, comme le demande sans cesse le pape Pie XII, de l'ordre mondial qui s'édifie ».

32. V. Gheorgiu, *La Vingt-cinquième heure*, Plon, Paris.

comme de véritables liens humains? Pourquoi le loyalisme envers ces institutions ne constituerait-il pas une des grandes qualités humaines? Ne serait-ce pas que le domaine des relations interindividuelles, depuis longtemps exploré, ne demande pas l'effort de découverte qu'exigerait une reconnaissance de ce que les institutions impliquent de profondément humain.

C'est sur le plan institutionnel que l'effort de pauvreté devrait être poussé. Mais, pour cela, il faudrait d'abord que l'institution apparaisse dans son véritable caractère. Au Français individualiste, l'institution se présente souvent en fait comme une entrave à sa liberté, en tout cas un élément étranger, non assimilé à sa personnalité d'homme vivant en société [33]. Le passé de son pays l'enracine encore dans la défiance vis-à-vis des institutions. La plus grande partie de son histoire est monarchique. L'arbitraire royal décidait des mesures et dominait les institutions. Malgré presque 200 ans de démocratie, durant lesquels il choisit le pouvoir et se donne des institutions, le Français continue à regarder l'état et le gouvernement comme les manifestations d'un pouvoir arbitraire, qui lui est étranger et dont les décisions et les volontés ignorent les siennes. Si on pénétrait au contraire le sens des institutions, celles-ci deviendraient intelligibles, elles s'humaniseraient; et on verrait alors la signification qu'elles recouvrent. Tant qu'elles ne sont ni comprises ni situées dans un contexte d'intelligence, de justice et de charité, elles restent dans l'existence comme un corps étranger, non assimilé et dont on voudrait se défaire : une gêne, non un moyen. Si l'impôt est considéré comme un prélèvement indû, voire un vol, dont il faut préserver ses biens; si frauder est regardé comme une habileté et parfois une nécessité, parfaitement justifiée, il sera difficile d'utiliser les institutions pour épanouir l'esprit de pauvreté et voir, dans le loyalisme envers elles, une marque de valeur et de solidarité humaine et fraternelle [34]. Accepter les institutions comme un moyen de pratiquer la pauvreté, suppose qu'on essaie d'en découvrir leur signification pro-

---

33. Il est parfois stupéfiant de constater à quel degré d'ignorance en matière d'institutions pourtant élémentaires peuvent rester des hommes, qui, sur le plan de leurs activités professionnelles, ne manquent pas de qualités.

Trois ans après la fin de la guerre, une commission mixte franco-italienne s'était réunie pour discuter de tarifs douaniers entre les deux pays. L'un des membres français de cette commission s'élevait en termes véhéments contre l'état qui prélevait sur ses bénéfices 45 % d'impôts. « Donc je travaille pour que l'état me prenne 45 % des fruits de mon travail ». Trois ans après la guerre, le pays était ruiné. Tout devait être remis en état. Cet industriel français ne semblait pas se rendre compte de l'utilisation de l'impôt. En Angleterre, au même moment, l'état prélevait 95 % sur les bénéfices de certaines entreprises.

34. Le loyalisme envers les institutions qui est en Angleterre comme en Amérique une des grandes manières d'affirmer sa valeur d'homme et de citoyen, son sens civique, — nous dirions : communautaire —, est encore loin de nos perspectives habituelles.

fonde, à la lumière de la première béatitude ; qu'on ne les prend pas simplement comme des barrières gênant nos initiatives ; mais comme l'exercice d'un devoir de justice auquel on affirme sa pleine adhésion.

L'acceptation des conditions actuelles.

Il faut d'abord accepter le régime économique et social dans lequel nous vivons, spécialement pour ce qui concerne l'utilisation de nos ressources, c'est-à-dire les institutions, mais aussi les mœurs, la mentalité qui les pénètre et qu'elles supposent. Car c'est dans le régime actuel que nous avons à pratiquer la pauvreté.

Il ne s'agit pas de canoniser ce régime ni de le juger le meilleur possible. Comme tous les régimes, il est contingent. Mais, parce qu'il est actuel, il est la condition posée aujourd'hui par Dieu [35]. Si nous voulons pratiquer effectivement la pauvreté, c'est dans son application à la société actuelle, qu'il faut la chercher.

Pour avoir part à la première béatitude, notre premier travail devrait être d'accepter, en esprit de pauvreté, les conditions matérielles [36] qui nous sont faites, et surtout celles qui s'opposent à l'acquisition et à la disposition arbitraires de nos ressources. A la place des privations ou des aumônes, en quoi se manifestait autrefois la pauvreté, nous trouvons maintenant des obligations. Nous sommes liés les uns aux autres par un réseau de prescriptions nettement formulées ou sous-jacentes à nos relations humaines.

Première condition :
Gagner sa vie et n'être pas à charge.

Dans la situation actuelle, la condition primordiale pour entrer dans l'esprit de la première béatitude consiste à n'être pas à charge ; et cela, grâce à son travail [37] et aux institutions qui protègent contre les aléas de tous ordres.

Au travail d'abord. Gagner sa vie afin de n'être pas un poids alourdissant pour la société, mais au contraire lui être utile. Cette recommandation n'est pas nouvelle, mais elle se réalise en des conditions qui

35. *Le Mendiant de Dieu*, p. 362.

36. Il est à remarquer que la première béatitude ne porte pas exclusivement sur les richesses matérielles. Dom J. Dupont, dans son étude sur *Les Béatitudes*, éd. Abbaye de Saint-André, Bruges, 1954, pp. 268 et sv., présente les principales explications qui ont été données sur cette question. Cfr aussi *Le Mendiant de Dieu*, p. 354 et sv.

37. C'est ce que recommande aux Moniales contemplatives, qui jusqu'à présent vivent d'aumônes, S.S. Pie XII dans son Radio-Message aux Religieuses cloîtrées, de juillet 1958 : « Pour remédier à cette détresse (économique), le moyen normal et le plus immédiat est le travail des moniales elles-mêmes. Aussi les invitons-Nous à s'y adonner, pour qu'elles puissent se procurer elles-mêmes les moyens de vivre et ne songent pas d'abord à recourir à la bonté et aux secours d'autrui ». *La Croix*, 3-4 août 1958, p. 2.

le sont. Gagner sa vie aujourd'hui signifie que la rétribution, reçue en échange de son travail, suffit pour mener une existence décente, alors qu'autrefois il n'en allait pas nécessairement ainsi. A la fin du siècle dernier, certains ouvriers touchaient des salaires misérables. Mais la femme du patron donnait à celles des ouvriers les robes ou les chapeaux passés de mode, faisait apporter du bois pendant l'hiver, donnait du linge au moment de la naissance d'un enfant, faisait participer à ses joies familiales par des dons divers. L'aumône ainsi s'ajoutait au salaire, et permettait de vivre. On ne compte plus aujourd'hui sur l'appoint de l'aumône.

Ce qui vaut des personnes vaut aussi des entreprises. Faire appel aux subsides de l'état ne devrait pas être, pour une entreprise, un moyen de durer. A moins évidemment, qu'elle ne rende au pays, par exemple, des services annexes : des compagnies de navigation peuvent être habituellement subventionnées pour assurer des liaisons maritimes ou aériennes, non rentables, mais qui maintiennent des relations utiles. Il faut exclure aussi le cas de certains services publics, nécessairement déficitaires, parce que ne faisant pas payer aux usagers les dépenses qu'ils occasionnent. Il s'agit alors d'une simple redistribution du crédit ou de répartition de l'impôt. Ce fut le cas en France, pour la S.N.C.F., où les tarifs de « 2e » classe étaient inférieurs au coût réel. Cette mesure constitue un avantage pour les voyageurs de « 2e » classe, qui sont généralement les moins riches.

De nombreuses « œuvres », à but religieux ou culturel, gagneraient à être établies sur un plan, non d'aumône, mais d'entreprise économique, subvenant à leurs dépenses et sans but lucratif. La justice et l'équité seraient souvent beaucoup mieux satisfaites que par de multiples quêtes, ou par l'absence de rémunération aux aides dévouées à qui des honoraires modestes auraient été fort utiles [38].

Deuxième condition :
Ne pas accepter d'argent illicite.

Une seconde manière de pratiquer la pauvreté consisterait à ne pas accepter d'argent illicite. Il est trop évident qu'un honnête homme n'acceptera pas de la main à la main un argent dont il ignore la provenance. Mais il peut fort bien accepter des revenus, disons des dividendes, dont il ne connaît nullement la légitimité. Plus grave, il ne s'en occupe même pas ; et la pensée d'avoir une responsabilité dans la gestion de l'entreprise ne semble même pas effleurer son esprit. Il

38. Est-il normal que des moniteurs ou monitrices de colonies de vacances, étudiants, aidant le directeur prêtre ou laïc, passent 15 jours ou un mois à diriger des enfants, et doivent épuiser leur argent de poche à payer leurs frais de déplacement et diverses dépenses de la colonie? Or, cet argent de poche avait été péniblement rassemblé durant l'année, grâce à des classes ou des répétitions qui chargeaient l'étudiant d'un travail supplémentaire parfois assez lourd.

lui suffit de toucher la somme qui lui échoit. On a vu des personnes ou des collectivités fort respectables s'être faites, par manque d'intérêt à ce qui était pourtant leur devoir, les complices d'entreprises, au plus haut chef immorales.

Les dividendes représentent la part que chaque actionnaire reçoit non seulement pour l'aide qu'il a fournie à l'entreprise, en lui accordant son argent, mais pour le contrôle qu'il est censé exercer sur sa gestion. Or le contrôle n'a pas été exercé; et l'actionnaire n'a aucune gêne à encaisser une part dont il devrait savoir ce qu'elle représente comme activité économico-sociale, ni à se faire rétribuer d'un travail qu'il n'a pas accompli.

C'est un des domaines où l'insouciance, pour ne pas dire l'inconscience, d'un chrétien est grave. Au lieu de surveiller la gestion d'une société, ce qui lui permettrait en outre d'agir sur le régime des salaires et des prix, et sur l'ensemble de l'économie, il s'en désintéresse.

Or son devoir serait de connaître les activités dont cet argent est le fruit.

Que ce contrôle soit en pratique difficile, pour ne pas dire impossible parfois, cela ne dispense pas du devoir de tendre à l'exercer, ni d'y employer les moyens adéquats.

Troisième condition :
Payer ses dettes.

Le paiement de ses dettes est aussi une des principales formes de la pauvreté. Sur le principe, tout le monde est évidemment d'accord. Mais dans l'application, tant s'en faut que le principe soit respecté. On limite généralement le paiement de ses dettes, comme obligation morale, aux factures des fournisseurs ou au salaire des employés. Là aussi nous retrouvons cette spontanéité à reconnaître la valeur morale de nos rapports directs avec le prochain : les fournisseurs qui apportent ce dont on a besoin; l'employé qui a exécuté un travail.

Mais même dans les rapports directs avec le prochain, la nécessité de payer ses dettes peut échapper parce qu'on ne considère comme dettes strictes que celles pouvant se chiffrer par une somme déterminée, comme celle affichée dans un magasin.

Envers les employés la tentation peut être forte de réduire la somme qu'on leur donne, lorsqu'elle n'est pas fixée par un tarif syndical; ou même fixée par un tarif syndical, on pourra arguer des difficultés — qui parfois sont réelles — pour diminuer le salaire. Il peut se faire que momentanément on ne puisse donner davantage; mais il faudrait alors se reconnaître comme débiteur et se proposer de verser ce qui manque, dès que faire se pourra.

Payer ses dettes, c'est aussi verser les cotisations dues aux organismes dont on est membre. Nous abordons là un terrain où la délicatesse

financière est fort peu en honneur. Hors des organisations qui fournissent à leurs membres des avantages matériels : réductions chez les magasiniers, prêts d'instruments de travail ou de loisirs, la rentrée des cotisations est fort aléatoire. Les usagers des services religieux et culturels ne semblent pas toujours se rendre compte de la nécessité de les soutenir. Souvent même leurs dirigeants abandonnent jusqu'à la pensée des les exiger. Magnifique prime aux peu scrupuleux qui profitent ainsi à bon marché du dévouement, de la compétence et du travail de leur prochain. Ils constituent, hélas, une catégorie de parasites parfaitement sereine.

Et si aucun honoraire n'est fixé pour une activité bénévole, habituelle ou occasionnelle, ce n'est pas un motif de laisser sans compensation celui qui l'exerce.

Payer ses dettes, c'est aussi ne pas demander de réduction injustifiée. Chacun doit régler la part qui lui incombe, et ne pas laisser à d'autres le soin de trouver ce qu'on ne veut pas débourser.

Quatrième condition : Accepter les institutions favorisant la redistribution des ressources.

L'esprit de pauvreté requiert aussi l'acceptation des institutions qui favorisent une plus judicieuse répartition des ressources (lois sociales) ou qui mettent en plus grande sécurité les pauvres. La sécurité sociale en est un des exemples les plus évidents. C'est elle qui, actuellement, exerce la fonction que remplissait l'aumône autrefois.

Il faudrait avoir des raisons bien convaincantes pour se soustraire, même lorsque la chose est licite, aux réglementations qui régissent le système d'entr'aide et de rémunération en cas d'accident ou de maladie. Cette abstention peut mettre non seulement l'accidenté, mais ceux au service desquels il fait appel, dans un grand embarras. Les frais d'hôpital, de médecin par exemple, sont calculés, en fonction de l'aide de la sécurité sociale. Ils risquent de devenir très lourds pour celui qui en est réduit à les régler sur ses propres deniers. Il arrivera aussi que le médecin n'osera pas demander la rétribution qui lui est due en justice, parce qu'il sait que son client, n'émargeant pas à une caisse de sécurité sociale, sera gêné de verser cette somme. Charge anormalement lourde pour le malade; frustration pour le médecin d'une partie de la somme à laquelle il a droit [39]; le résultat est regrettable.

39. Que penser d'un médecin ou d'un dentiste qui aurait dans sa clientèle une proportion notable de « non assurés sociaux » et qui ne voudrait pas leur demander la somme due, parce que trop forte pour leur bourse? Si la proportion des non assurés est de 1 ou 2 pour 100, le médecin ou le dentiste pourront passer outre; mais si la proportion est de 30 %, voit-on le tort qu'on inflige injustement au médecin qui n'osera pas demander la somme totale?

Cinquième condition :
Dons gratuits.

Enfin, parmi les formes de pauvreté, viendront les dons gratuits. Quand on a gagné sa vie, refusé l'argent illicite, payé ses dettes, on peut encore disposer de ressources appréciables. Dans la mesure même où ces ressources sont considérables, elles supposent non pas seulement l'effort d'un seul homme ou de quelques-uns, mais de l'ensemble d'un pays, et peut-être davantage. Ceux qui se sont enrichis y sont parvenus, grâce à de multiples aides, tant humaines que techniques : tout ce qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, a été cause de sa prospérité : les installations publiques, les moyens de communication.

N'y a-t-il pas une obligation d'équité à reverser sur la société une partie des biens qu'elle a permis d'acquérir ? La chose se passe normalement en Amérique. C'est le cas des fondations Rockfeller, dont les Etats-Unis [40] n'ont pas été les seuls bénéficiaires. Ici le jeu est évidemment plus souple. Le choix du donateur sera davantage laissé à son appréciation. Mais dans la mesure où il le considérera, non comme un acte de munificence, dont il est le seul auteur, et à qui revient par conséquent tout le mérite, mais comme une redistribution équitable des biens qu'il s'est acquis avec l'aide de la société, son geste l'incitera moins à l'autosatisfaction.

*
* *

Il est vraisemblable que la pauvreté portera de moins en moins sur la privation ou la restriction des biens matériels utiles à l'existence, et davantage sur l'usage à faire des ressources à notre disposition. A moins d'une catastrophe mondiale, celles-ci deviendront, dans les années prochaines, de plus en plus abondantes. Et la répartition universelle des richesses étant entrée dans les mœurs et les faits, l'ensemble des hommes en bénéficiera.

Si la situation économique devient moins fertile en occasions matérielles de pauvreté, elle ne manquera pas cependant de nous ouvrir, pour peu que nous y prêtions attention, à la première béatitude car, comme nous l'avons dit, l'esprit de pauvreté n'est pas lié à un niveau de

40. On a dit des Etats-Unis qu'ils étaient le pays où l'argent tient le plus de place et où il compte le moins. On y gagne des dollars, mais on les dépense facilement, et pas toujours pour sa satisfaction personnelle. Les pays, aidés par l'argent américain, sont légion. Il semble que beaucoup de ressortissants de ces contrées fortunées se reconnaissent spontanément un devoir d'entr'aide envers les misères qui leur sont signalées ou les entreprises bénéfiques à pousser.

L'Amérique du nord n'est pas le seul pays où s'exerce cette sorte de générosité ; mais il est celui où elle se manifeste le plus spectaculairement.

Il y a, dans cette conduite, une manière de pratiquer le détachement de l'argent, à notre époque, et donc une application de l'esprit de pauvreté.

vie ou à certaines situations sociales. C'est dans notre attitude en face des formes de répartition ou de distribution des richesses qu'il se manifestera. Toujours identique à lui-même, ses applications, dans la conjoncture nouvelle, changeront.

La modification s'inscrira d'abord dans l'acceptation loyale, en véritable esprit chrétien, des institutions concernant l'acquisition et la distribution des richesses. Or, se soumettre aux institutions, c'est accepter les conditions voulues ou permises par Dieu [41]. Et cette soumission est un des principaux caractères de l'esprit de pauvreté [42].

En outre ces institutions s'expriment en termes de justice, c'est-à-dire de devoir et de droit. Or se soumettre à des exigences de justice n'est pas de nature à provoquer l'exaltation de soi, à l'inverse des initiatives généreuses individuelles. Il est moins facile de s'enorgueillir pour avoir payé ses dettes, refusé l'argent illicite, et gagné sa vie afin de n'être pas à charge aux autres. Les obligations, que les institutions ôtent à nos choix personnels, pour nous les imposer en vertu du droit, ne sont pas de nature à intensifier en nous le sentiment de notre propre grandeur d'âme. Il n'y a pas lieu de se glorifier d'avoir exécuté les mesures auxquelles on ne pouvait se soustraire sans faute.

Cette manière de distribuer ses biens, conformément aux institutions, favorise le désintéressement. Car ces dons ne vont pas à une personne particulière, à qui on les aurait librement destinés [43]. Le don n'est pas libre; il est obligatoire. Celui qui le consent ne peut s'arroger le mérite d'une démarche qu'il a délibérément choisie, et qu'il n'était pas tenu d'accomplir. Il ne peut davantage s'attendre à une reconnaissance personnelle de la part des bénéficiaires : ceux-ci, par le truchement des institutions, ne faisant que recevoir leur dû.

Ces considérations contribuent, sinon à développer l'esprit de la première béatitude, — il y faut la grâce, — du moins sont-elles moins propices à nous en détourner. Car, non seulement elles dressent devant nous des obligations de justice, mais aussi elles évitent de placer les hommes dans la situation de bienfaiteur [44] à assisté, de supérieur à inférieur, ce qui n'est pas toujours favorable à l'esprit d'humilité que comporte la première béatitude. Elles tendent au contraire à nous pré-

41. Ce qui, évidemment, ne signifie pas que les institutions sont intangibles. Il est toujours loisible de les modifier, pourvu que ce soit dans la justice. Mais tant qu'elles demeurent, à moins qu'elles n'imposent des actes répréhensibles du point de vue moral, — et le discernement n'est pas laissé à l'estimation d'un chacun — elles doivent être respectées.

42. *Le Mendiant de Dieu*, p. 362.

43. « Ainsi serez-vous fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes. » (*Mt.*, V, 45).

44. « Les rois des nations les commandent; et ceux qui sont à leur tête se font appeler « bienfaiteurs ». Pour vous, qu'il n'en soit pas ainsi » (*Lc*, XXII, 25). Le mot de « bienfaiteur », pour Staline, s'était amplifié en « père des peuples. »

senter tous comme membres d'une même communauté, dont chacun reçoit des services, et à laquelle chacun doit s'efforcer d'en rendre dans une dépendance réciproque.

Enfin « l'effort institutionnel » va incomparablement plus loin que les dons d'homme à homme. Au lieu d'empêcher seulement les pauvres de souffrir, il participe davantage à leur véritable promotion humaine, grâce à un usage plus large, plus cohérent et moins assujettissant des ressources distribuées.

*
* *

L'Humanité est emportée tout entière dans un grand labeur de transformation du monde. L'« effort institutionnel », dans la mesure où nous le vivons, nous insère dans cet immense travail. Travail qui met en œuvre les valeurs de solidarité dans une société où tout le monde comprend de plus en plus qu'il ne tient que grâce à tous les autres, et spécialement par les structures dans lesquelles les hommes ont essayé de matérialiser leur entr'aide mutuelle.

Pour un chrétien, c'est à la fois la participation à une œuvre magnifique de solidarité chrétienne et l'acceptation cordiale des renoncements nécessaires pour y parvenir. Dans la loyauté exigée par les institutions et les dépouillements qu'elles imposent, la Pauvreté rejoint la Charité qui demeure « la plénitude de la Loi » (*Rom.*, XIII, 10).

Marseille (VII^e^) E. ROCHE, S. J.
341, Chemin du Roucas-Blanc.